



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le 13 août à 10 h 30 au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Alain Thibault, préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles
Madame Marie Corbey, conseillère, ville de Port-Cartier

ABSENT :

Monsieur Réjean Porlier, préfet et maire de la ville de Sept-Îles

Ouverture de la session

Le préfet suppléant, monsieur Alain Thibault, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session spéciale à 10 h 30.

2019-08-302

Adoption de l'ordre du jour de la session spéciale du mardi 13 août 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session spéciale du mardi 13 août 2019 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

2019-08-303

Octroi du contrat - MRC 19-310 Réaménagement intérieur du 1166 boulevard laure

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur SEAO le 28 juin 2019;

ATTENDU le rapport de la direction générale concernant l'ouverture des soumissions en date du 12 août 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"QUE le contrat pour MRC 19-310 Réaménagement intérieur du 1166, boulevard Laure est octroyé à l'entreprise Les Constructions BLH (1997) Inc. et ce, au montant de 347 169 \$ excluant les taxes applicables;

QUE les sommes budgétaires nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « MRC – Excédent de fonctionnement non affecté »;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."

2019-08-304

Levée de la session

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session spéciale du 13 août 2019 soit levée à 10 h 42."


Alain Thibault
Préfet suppléant


Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.


Alain Thibault
Préfet suppléant